

Rapport du Président

Commission Permanente du
mercredi 9 novembre 2011

Service instructeur
Mission Aménagement de la Montagne

N° CP-2011-11-6-11

Service consulté

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE
RESTRUCTURATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS ETE HIVER
PROGRAMME 2011**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer l'affectation d'autorisations de programmes d'un montant total de 382 485 € en faveur de sept maîtres d'ouvrage, dont 326 185 € sur le programme F243, contractualisés dans le cadre de la convention interrégionale de massif, et 56 300 € sur le programme F244, pour le financement de travaux d'aménagement et de restructuration des équipements de loisirs de montagne, dans le cadre de la politique départementale de modernisation des sites de loisirs de montagne été/hiver.

Dans le cadre de la politique départementale des sites de loisirs été/hiver de la montagne haut-rhinoise, le Département dispose de deux programmes financiers, F243 et F244 pour assurer sa participation au financement des équipements d'accueil et de loisirs des sites de montagne. Les dossiers déposés par les maîtres d'ouvrage pour l'année 2011, recevables au titre de cette politique sont les suivants :

1. Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Stations de Montagne de la Vallée de Munster Hautes-Vosges.

○ **Schnepfenried – Aménagement du plan d'eau – phase 1**

Le programme de modernisation du site d'intérêt départemental du Schnepfenried se poursuit, après la réalisation au cours des étés 2010 et 2011 des travaux consacrés à l'implantation d'un réseau de neige de culture.

Cette installation a nécessité la création d'un plan d'eau destiné à alimenter les enneigeurs de ce réseau. Le syndicat mixte souhaite valoriser cette réalisation en procédant à l'aménagement des abords afin d'attirer sur le site la clientèle familiale estivale.

Cette première phase de travaux permettra, dès le printemps 2012, d'être un point d'attraction touristique en dehors de la saison hivernale. Elle s'inscrit dans le projet d'ensemble d'aménagement du site, qui comprend un volet visant à la diversification des activités estivales par la création de divers espaces, dont le plan d'eau doit constituer un des attraits majeurs. Ceux-ci contribueront à accroître l'attractivité du site en invitant les clientèles touristique et locale à se rendre au Schnepfenried en dehors de la saison de ski.

Cette première tranche favorisera, notamment, l'accès des personnes handicapées au site.

Les travaux consistent en l'aménagement d'un chemin piétonnier en amont et autour du plan d'eau, l'installation d'une passerelle au dessus du déversoir, la création d'un sentier reliant deux chemins, ainsi que d'une plateforme aménagée avec point de vue au dessus du plan d'eau. Il s'agit principalement de terrassements.

Cette première phase sera complétée, à terme, par une deuxième étape en 2012 avec la poursuite du développement des activités estivales (bornes thématiques, kiosque, agrès, etc...).

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme prévu par la convention pluriannuelle d'aménagement été/hiver du site, signée le 14 février 2011.

Le coût de cette première phase est estimé à 30 000,00 €. La communauté de communes contribuera à cette dépense à hauteur de 9 %, soit pour un montant de 2 700,00 €, la Région à hauteur de 10 %, soit pour un montant de 3 000,00 €. Les financements du Département sont sollicités à raison de 81 %, soit pour un montant de 24 300,00 €, sur le programme F243.

2. Agence de Développement Touristique (ADT) de Haute Alsace

o Etude pour une nouvelle stratégie de promotion et développement des sites et activités nordiques du Haut-Rhin

Le Haut-Rhin compte 5 sites sur lesquels se pratiquent des activités « nordiques » : le Markstein, le Schnepfenried, les Trois Fours, le Lac Blanc et les Bagenelles.

Hormis le ski de fond, les activités nordiques se sont développées autour des pratiques sportives et ludiques telles que : raquettes à neige, marche nordique, traîneaux à chiens, apprentissage et perfectionnement des techniques de ski nordique, sorties accompagnées, skating, etc...

La pratique et la gestion du ski de fond ont fait l'objet d'analyses dans le cadre de l'observatoire du tourisme et des loisirs d'hiver du Haut-Rhin. L'examen des données comparées des saisons 2004 à 2010 a permis d'aboutir aux constats suivants :

- ☞ Les pratiques nordiques subissent une perte d'attractivité vraisemblablement liée à une organisation vieillissante tant sur le plan spatial que sur celui de l'offre touristique ;
- ☞ L'organisation des activités nordiques est à revoir sur le plan spatial ainsi que sur l'approche d'une gestion rationnelle sur le plan économique.

L'Association Départementale pour la Promotion du Ski de Fond (ADPSF) du Haut-Rhin souhaite lancer une réflexion pour une nouvelle stratégie, s'agissant de la promotion et du développement de l'activité de ski de fond et des autres activités « nordiques » sur les sites du Haut-Rhin.

Cette étude sera conduite sous maîtrise d'ouvrage de l'ADT du Haut-Rhin, avec l'assistance d'ATOUT France qui, forte de son expérience en la matière, fournira un accompagnement méthodologique.

L'objectif pour le maître d'ouvrage consiste en l'élaboration d'un projet destiné à dynamiser le secteur des activités nordiques dans le Haut-Rhin, axé notamment sur :

- ☞ l'identification de la clientèle et la typologie des pratiques,
- ☞ l'organisation spatiale des différentes pratiques,
- ☞ l'opportunité et les modalités de développement des équipements,
- ☞ les problématiques liées à l'enneigement,
- ☞ les modes de gestion conduisant à l'équilibre économique, liés aux politiques tarifaires.

De plus, l'étude sera illustrée de différents exemples et mises en parallèle, et l'ensemble des démarches s'inscrira dans le cadre des prescriptions compatibles avec les notions de développement durable.

La finalité de l'étude sera de proposer des orientations stratégiques visant une mise en tourisme future des activités nordiques haut-rhinoises.

Le coût d'une telle étude est évalué à 15 640,00 €, financés à hauteur de 20 % par la Région, soit 3 128,00 €, le Département étant sollicité à raison de 30 %, soit 4 692,00 €, le solde étant pris en charge par l'ADT à hauteur de 50 %. Les crédits départementaux seront prélevés sur le programme F243.

3. Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon

○ Site du Markstein - Inspection à 30 ans (I30) du téléski Tremplin 1

Dans le cadre de l'inspection à 30 ans des téléskis imposée par la réglementation, et selon un programme de révision prédéfini, le téléski Tremplin 1 situé sur le site d'intérêt départemental du Markstein doit faire l'objet d'une révision complète.

Cette opération s'inscrit dans la procédure de contrôle régulier des installations, en vue d'assurer l'entretien et le maintien du matériel et son utilisation au regard des normes de sécurité.

Le coût global de cette opération est estimé à 16 000,00 €. Les Communautés de Communes de Guebwiller d'une part, et de Saint-Amarin d'autre part contribueront à hauteur de 50 % à cette dépense. Le Département est sollicité à hauteur de 50 % restants, soit pour un montant de 8 000,00 € sur le programme F244.

○ Site du Grand Ballon – Réaménagement des sentiers de randonnées

Les sentiers de randonnées tracés sur le site des chaumes du Grand Ballon sont situés dans l'emprise d'un arrêté de protection de biotope (APB) pris le 7 juin 1990.

Malgré l'intervention du Parc Naturel des Ballons des Vosges et du Club Vosgien dès 1990, les problèmes d'érosion et de randonnées hors sentiers se sont poursuivis sur les chaumes du sommet du Grand Ballon.

Le Syndicat Mixte du Markstein Grand Ballon souhaite restaurer l'état des sentiers en offrant une qualité de randonnée et de découverte du lieu, dans le respect de la réglementation en vigueur pour la protection du site.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de valorisation globale de la station via les activités estivales, propres à contribuer à son attractivité.

Le projet de travaux de restauration consistent à :

- ☞ Enlever le matériel de signalétique obsolète (panneaux rouges APB et poteaux isolés non utilisés),
- ☞ installer de nouveaux panneaux didactiques,
- ☞ proposer un nouveau fléchage comportant des indications précises (point de vue, parking, etc),
- ☞ barrer l'accès aux sentiers sauvages.

S'agissant d'un site d'intérêt local, les modalités de financement seraient celles normalement applicables dans le cadre du CTV. Toutefois, et ceci à titre dérogatoire, il vous est proposé de retenir les modes de financement pratiqués jusqu'ici pour ce type d'opération.

Le coût global de cette opération est estimé à 7 000,00 €. Le financement du Département est sollicité à hauteur de 90 %, soit pour un montant de 6 300,00 € sur le programme F244.

4. Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA)

○ Aménagements paysagers des parkings Tourtet et Langenberg

Le programme de modernisation du site d'intérêt départemental du Ballon d'Alsace a déjà vu la réalisation au cours des années 2009 et 2010 des travaux consacrés à diverses opérations d'envergure comme l'aménagement d'un stade de slalom et d'une piste de luge, des aménagements routiers, des traitements paysagers, l'aménagement de bâtiments d'accueil ainsi que la construction et la modernisation de téléskis.

Le réaménagement du site du Ballon d'Alsace se poursuit avec l'aménagement paysager des parkings « Tourtet » et « Langenberg ».

Les ouvrages consistent notamment en :

- ☞ la création d'emplacements de parkings de part et d'autre de la route,
- ☞ la création de nouveaux chemins permettant les accès aux téléskis et à l'auberge en toute sécurité ;
- ☞ la reconquête d'espaces verts supplémentaires ;
- ☞ l'ensemencement et la plantation d'arbres.

Ces travaux remédieront à l'absence d'organisation des zones de stationnement et de circulation piétonne, dans un but de sécurisation de l'espace et en renforçant l'intégration paysagère du site.

Le montant des travaux est estimé à 250 007,00 €, financés par les crédits d'Etat FNADT à hauteur de 30 %, le Conseil Régional de Franche-Comté à hauteur de 20 %, le Conseil Régional d'Alsace à hauteur de 10 %, conformément aux termes de la Convention Interrégionale de Massif. Les crédits du Département sont sollicités dans le cadre de l'autofinancement du SMIBA à hauteur de 45 001,00 € soit 18 % (à part égale avec le Conseil Général du Territoire de Belfort), sur le programme F243.

○ Réalisation du bâtiment d'accueil de la Gentiane – phase 2

La première phase de construction du bâtiment d'accueil de la Gentiane a d'ores et déjà fait l'objet d'une inscription de crédits de paiement sur le programme 2010 pour une première phase de travaux estimée à 577 500,00 €, pour laquelle le Département a inscrit 51 975,00 €.

A présent, cette première tranche quasiment réalisée, il convient de programmer le restant des travaux, constitués de locaux techniques complémentaires destinés à abriter les motoneiges, ainsi que le matériel d'équipement des pistes, soit environ 60 m² de bâtiments.

Le montant des travaux est estimé à 240 000,00 €, financés par l'Etat à hauteur de 5,8 %, le solde étant autofinancé à 94,2 % par le SMIBA, dont 101 659,00 € par le Département du Haut-Rhin (à part égale avec le Département du Territoire de Belfort), soit 42,36 %, sur le programme F243.

○ Construction d'un télécorde de liaison au Langenberg

Le programme d'aménagement touristique été-hiver du Ballon d'Alsace prévoit la rénovation et la restructuration du domaine skiable alpin du site.

Un important programme de travaux sur les téléskis et les pistes a été arrêté en 2009, mais n'avait pas été engagé, pour améliorer la liaison du domaine skiable entre le sommet de la piste des Ecureuils et celle du Petit Langenberg.

Une étude d'avant projet a été confiée à l'automne 2010 au maître d'œuvre, la société MTC, afin d'étudier, de comparer et d'estimer les coûts des différentes propositions.

Le SMIBA a opté pour le projet suivant :

- ☞ Mise en place d'un nouveau télécorde de liaison entre le sommet de la piste de ski alpin des Ecureuils et celle du petit Langenberg.

L'objectif s'inscrit dans le projet global de modernisation de la station afin de mieux structurer le domaine, de renforcer la sécurité des skieurs et d'améliorer la qualité et les conditions d'accueil.

Le montant des travaux est estimé à 156 200,00 €, financés par le Conseil Régional de France Comté à hauteur de 20 %, le Conseil Régional d'Alsace à hauteur de 10 %, le solde étant autofinancé à 70 % par le SMIBA, dont 49 203,00 € par le Département du Haut-Rhin (à part égale avec le Département du Territoire de Belfort), soit 31,5 %, sur le programme F243.

○ **Inspection à 30 ans (I30) des 2 téléskis école de la Gentiane – phase 1**

Dans le cadre de l'inspection à 30 ans des téléskis, imposée par la réglementation, et selon un programme de révision prédéfini, les deux téléskis « école » de la Gentiane doivent faire l'objet d'une révision complète.

Cette opération s'inscrit dans la procédure de contrôle régulier des installations, en vue d'assurer l'entretien et le maintien du matériel et son utilisation au regard des normes de sécurité.

Pour cette première phase de l'inspection, seuls les deux téléskis « école » feront l'objet de diagnostics et de travaux, le troisième fera l'objet d'une programmation ultérieure.

Le montant des travaux est estimé à 100 000,00 €, intégralement autofinancés par le SMIBA, dont 45 000,00 € par le Département du Haut-Rhin (à part égale avec le Département du Territoire de Belfort), soit 45 %, sur le programme F243.

○ **Etude économique touristique OREX LOISIRS**

Afin de compléter le programme d'aménagement hivernal et d'orienter le site vers les activités estivales d'accueil et de loisirs, le SMIBA a confié une étude au cabinet OREX.

Celle-ci a pour objet de déterminer le positionnement du site en matière d'accueil touristique, de proposer le développement de produits pour l'été et d'organiser les différents modes d'hébergement fortement présents sur le site.

Le montant de cette étude est estimé à 44 356,00 €, financé à hauteur de 30 % par les crédits FNADT de l'Etat, à hauteur de 10 % par le Conseil Régional de Franche Comté, à part égale avec le Conseil Régional d'Alsace, et le solde autofinancé par le SMIBA, dont 9 980,00 € par le Département du Haut-Rhin (à part égale avec le Département du Territoire de Belfort), soit 22,5 %, sur le programme F243.

○ **Investissements courants annuels**

Cette opération doit permettre le financement de petites opérations annuelles. Elles concernent le plus souvent le renouvellement du matériel des secouristes, des travaux d'entretien sur les bâtiments, la réparation et la remise en état des motos neige, des

investissements récurrents. Afin d'éviter une multiplicité de petits dossiers, un crédit global de 10 000 € est alloué, pour un montant de travaux de 22 200 €, sur le programme F244 à chaque syndicat, permettant le financement de ces opérations sur présentation des factures, à hauteur de 45 %, à parité égale avec le Département du Territoire de Belfort, le solde de 10 % étant pris en charge par les autres collectivités membres du SMIBA.

Pour le SMIBA, l'ensemble des investissements se monte à 812 763,00 €, pour un montant d'aides de 260 843,00 €, dont 250 843 € sur le programme F243 contractualisés dans le cadre de la Convention Interrégionale de Massif, et 10 000,00 € sur le programme F244 aménagement de la montagne.

5. Syndicat Mixte du Lac Blanc

○ Etude signalétique 1^{ère} tranche

La station du Lac Blanc s'est inscrite depuis 4 ans dans un vaste programme de restructuration et d'aménagement destiné à moderniser ses infrastructures et à en faire une station attractive en toute saison, ceci en misant sur la complémentarité entre les activités de loisirs hiver et été.

Après une première tranche destinée à la partie hiver qui a notamment permis l'implantation d'un snowpark et d'un télésiège 6 places débrayables, les opérations se sont poursuivies sur un volet été avec la réalisation d'un BIKE PARK.

Ce programme d'envergure est à présent dans sa phase finale. Il reste toutefois la tranche correspondant aux opérations de signalisation.

Le Syndicat Mixte envisage la réalisation d'une étude préalable qui mette en relief les besoins et permette d'établir un programme d'action clair, sur deux aspects :

- ☞ 1^{ère} tranche : signalisation directionnelle, destinée à faire venir les clients sur le site du Lac Blanc depuis les grandes voies d'accès ;
- ☞ 2^{ème} tranche : signalisation touristique des différents services sur le site.

Le montant de la 1^{ère} tranche de cette étude est estimé à 30 000,00 €, financés par la Région Alsace à hauteur de 10 %, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg à hauteur de 9 %, le Département du Haut-Rhin à hauteur de 81 %, soit un montant de 24 300,00 € sur le programme F243.

○ Fauteuils handiski et fusils lasers

Le Syndicat Mixte du Lac Blanc, soutenu par le Comité Régional Handisport d'Alsace, souhaite compléter ses équipements à destination du public handicapé par l'acquisition de sièges dotés de skis, afin de lui permettre d'accéder aux activités de glisse.

Le matériel sera utilisé par l'ESF pour l'apprentissage et le perfectionnement, afin de permettre l'utilisation du matériel de manière sécurisée.

De cette manière, le Lac Blanc sera la première station du Massif Vosgien à disposer d'une école capable d'enseigner ou faire découvrir la pratique du ski de fond et du ski alpin aux personnes souffrant de handicap.

Par ailleurs, dans le but de soutenir la filière « nordique » des activités hivernales, le Syndicat Mixte du Lac Blanc souhaite faire l'acquisition de 5 carabines laser destinées à la pratique du biathlon.

Ce matériel sera mis à disposition de l'ESF et du gestionnaire des activités nordiques, ce qui permettra de faire découvrir cette pratique au public et d'organiser des animations sur le site.

L'ensemble de ce projet est estimé à un montant de 24 500,00 €, financé par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg à hauteur de 10 %, le solde étant pris en charge par le Département à hauteur de 90 %, soit 22 050,00 €, sur le programme F243.

6. Communauté de communes du Val d'Argent

○ Site des Bagenelles - Restructuration du bâtiment technique

Le site d'intérêt local des Bagenelles a élaboré son projet d'aménagements et de dynamisation été-hiver de la station en avril 2010.

Parmi les opérations inscrites au projet de développement figure le projet de restructuration du bâtiment technique, notamment par la réfection de la toiture et de l'étanchéité globale du bâtiment.

Cette opération est estimée à un montant de 40 000,00 €, financée à hauteur de 60 % par la Communauté de Communes, et 40 % par le Département du Haut-Rhin dans le cadre du CTV Piémont-Val d'Argent-Pays Welche 2010-2013, soit un montant de 16 000,00€ sur le programme F244.

7. Communauté de Communes de Saint-Amarin

○ Achat d'un engin de damage

La Communauté de communes de Saint-Amarin souhaite acquérir un engin de damage afin de permettre à la station du Frenz d'assurer l'entretien des pistes et de poursuivre son activité hivernale.

Cet engin nécessite d'être réparé et fera l'objet d'un don de la part de l'exploitant à la communauté de communes, puis sera intégré aux biens mis à disposition de l'exploitant dans le cadre de la convention de délégation de service public.

L'achat d'un nouveau moteur est estimé à 40 000,00 €, financé à hauteur de 60 % par la communauté de communes, et à hauteur de 40 % par le Département dans le cadre du CTV Thur et Doller 2010-2013, soit 16 000,00 € sur le programme F244.

L'ensemble des opérations pour lesquelles l'inscription des crédits de paiement est sollicitée est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

MAITRE D'OUVRAGE	SITES/OPERATIONS	COUT HT €	AP F243	AP F244
SM VALLEE MUNSTER-HAUTES VOSGES	Schnepfenried : aménagement du plan d'eau/phase 1	30 000,00	24 300,00	
ADT	Etude de repositionnement des sites nordiques	15 640,00	4 692,00	
SM MARKSTEIN GRAND-BALLON	Markstein : I30 TK Tremplin 1	16 000,00		8 000,00

	Grand Ballon : réaménagement des sentiers rando	7 000,00		6 300,00
TOTAL SMMGB		23 000,00		14 300,00
SMIBA	Aménagement paysager des parkings Tourtet et Langenberg	250 007,00	45 001,00	
	Bâtiment d'accueil de la Gentiane – 2 ^{ème} phase	240 000,00	101 659,00	
	Construction télécorde de liaison au Langenberg	156 200,00	49 203,00	
	I30 des 2 téléskis de la Gentiane	100 000,00	45 000,00	
	Etude économique touristique OREX LOISIRS	44 356,00	9 980,00	
	Investissements courants annuels	22 200,00		10 000,00
TOTAL SMIBA		812 763,00	250 843,00	10 000,00
SM LAC BLANC	Etude signalétique 1 ^{ère} tranche	30 000,00	24 300,00	
	Fauteuils handiski et fusils laser	24 500,00	22 050,00	
TOTAL LAC BLANC		54 500,00	46 350,00	
COM COM DU VAL D'ARGENT	Bagenelles : Restructuration du bâtiment technique	40 000,00		16 000,00
COM COM DE SAINT AMARIN	Frenz : Achat d'une dameuse	40 000,00		16 000,00
TOTAL GENERAL		1 015 903,00	326 185,00	56 300,00

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

☞ d'accorder des subventions d'un montant total de 382 485,00 € sur un montant subventionnable de 1 015 903,00 € selon la répartition suivante :

- **24 300,00 €** au syndicat mixte pour l'aménagement des stations de la vallée de Munster Hautes-Vosges, concernant le site d'intérêt départemental du Schnepfenried, pour l'opération mentionnée dans le tableau ci-dessus : sur le reliquat disponible sur l'AP contrat, programme F243 (2892), chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;
- **4 692,00 €** à l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace (ADT) du Haut-Rhin, pour l'opération mentionnée dans le tableau ci-dessus : sur le reliquat disponible sur l'AP contrat, programme F243 (2892), chapitre 204, fonction 94, nature 2042 ;
- **14 300,00 €** au Syndicat Mixte du Markstein Grand-Ballon, concernant respectivement les sites du Markstein et du Grand Ballon, pour les opérations mentionnées dans le tableau ci-dessus, sur le programme aménagement de la montagne F244 (2902), chapitre 204, fonction 94, nature 20415.
- **260 843,00 €** au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA), concernant le site d'intérêt départemental du Ballon d'Alsace, pour les opérations mentionnées dans le tableau ci-dessus, répartis comme suit :
 - ☞ 250 843,00 € sur le reliquat disponible sur l'AP contrat, programme F243 (2892), chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;
 - ☞ 10 000 € sur le programme aménagement de la montagne F244 (2902), chapitre 204, fonction 94, nature 20415.
- **46 350,00 €** au syndicat mixte du Lac Blanc, pour l'opération mentionnée dans le tableau ci-dessus : sur le reliquat disponible sur l'AP contrat, programme F243 (2892), chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;
- **16 000,00 €** à la communauté de communes du Val d'Argent, pour l'opération mentionnée dans le tableau ci-dessus, sur le programme aménagement de la montagne F244 (2902), chapitre 204, fonction 94, nature 20414.
- **16 000,00 €** à la communauté de communes de Saint-Amarin, pour l'opération mentionnée dans le tableau ci-dessus, sur le programme aménagement de la montagne F244 (2902), chapitre 204, fonction 94, nature 20414.

☞ d'autoriser le versement de ces montants aux collectivités et organismes concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER